

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1461)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 64

présenté par

M. Le Fur, M. Lurton, M. Leclerc, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, Mme Valérie Boyer,
M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Deflesselles, M. Door, M. Fasquelle,
M. Hetzel, M. Quentin, Mme Ramassamy et M. Sermier

à l'amendement n° 12 de M. Jacob

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« économique, »,

insérer les mots :

« particulièrement en ce qui concerne la place des ports français dans le trafic entre le continent européen et l'Irlande, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à préciser que la place des ports français français dans le trafic entre le continent européen et l'Irlande fait partie des intérêts préserver et rappeler qu'il ne faut pas réserver ce trafic aux seuls ports du Bénélux.